

REPUBLIQUE DU NIGER Millennium Challenge Account-Niger (MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°83/07-2023/PCA

RESOLUTION SPECIALE N°077/06-2023 ADOPTEE PAR CONSULTATION A DOMICILE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER.

Sous-Comité de Passation des Marchés

EN DATE DU 03 Juillet 2023,

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "Gouvernement"), ont conclu un Accord de Don du Millenium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "Compact");

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "Accord de mise en œuvre du programme");

CONSIDÉRANT que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "**Décret**");

CONSIDÉRANT la résolution N°05 adoptée lors de la seizième réunion Ordinaire du Conseil d'Administration en date du 28 Juin 2022 portant création d'un Sous-Comité de Passation de Marché pour la validation des Contrats concernant la sixième (6º) année du Compact ;

CONSIDÉRANT la résolution N°02 adoptée lors de la dix-huitième réunion Ordinaire du Conseil d'Administration en date du 18 Janvier 2023 portant extension de la compétence et modification de la composition du Sous-Comité de Passation de Marché;

CONSIDÉRANT ENFIN que la résolution spéciale N°077/06-2023 a fait l'objet d'une consultation écrite à domicile des membres du Conseil à travers le Sous-Comité de Passation des Marchés et a été approuvée par la majorité des membres votants ;

PAR CONSÉQUENT, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par les présentes que le Conseil d'Administration a APPROUVÉ ET ADOPTÉ LA RÉSOLUTION SPECIALE CI-APRÈS :

- RESOLUTION SPECIALE N°077/06-2023/MCA-Niger: « Le Conseil d'administration approuve la signature des Ordres de Service de démarrage des travaux de construction des Marchés à Bétails (MAB) des lots concernés pour les sites de Wankama, Ouna, Tanda et Fadama ».
 - (a) Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre les présentes Résolutions dans la limite de leurs compétences respectives.

Président

A signé

Nom : Ibrahim SANI ABANI

Titre: Président du Conseil d'Administration